



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
12/12/13	12/12/13	219 09297
1. Intitulé du projet		
Déboisement d'une superficie d'environ 1,5 ha sur la commune de Bardos (64520)		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	BLSTP	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Lionel BEHOTEGUY, gérant de l'entreprise	
RCS / SIRET	4 9 0 8 8 2 4 8 7 0 0 0 3 9	Forme juridique SARL
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
47.a)	Déboisement d'une superficie de 1,5 ha	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Déboisement de 1,5 ha sur la parcelle cadastrale ZE130 (commune de Bardos 64520) peuplée de châtaigniers, chênes pédonculés, noisetiers, érables et platanes		

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du déboisement de la parcelle ZE130 sur la commune de Bardos est la création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) relevant de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le déboisement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé sur le mois d'août 2020.

Les souches resteront en lieu et place pour structurer et maintenir le sol. Il n'y aura pas de dessouchage.

L'enlèvement des grumes se fera par débusqueur et débardeur jusqu'en bord de route (D253).

L'évacuation des grumes se fera par camion via une filiale de bois de chauffage.

Les grumes (type acacia) seront dirigés vers une filière de façonnage de piquets de clôture.

Phase 1 : versant sud

Phase 2 : versant nord (cf Annexe 4)

Les deux phases ne seront pas déboisées en même temps mais selon le besoin de stockage en déchets inertes (déboisement progressif).

La phase 2 se réalisera lorsque le volume, libéré lors du déboisement de la phase 1, se rapprochera de sa capacité maximale de stockage de déchets inertes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le déboisement.

La phase d'exploitation concernera le projet de création d'une ISDI.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie à déboiser	1,5 ha
Superficie du massif	environ 22 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle cadastrale ZE130
Lieu-dit Castamboure
Route de Guiche
64520 Bardos

Cf Annexe supplémentaire - Notice
d'informations complémentaires
(4.6.2)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 12' 22" 52 Lat. 43° 28' 54" 71

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf Annexe supplémentaire - Notice d'informations complémentaires (5.3.1)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déboisement (destruction d'habitat forestier) Cf Annexe supplémentaire - Notice d'informations complémentaires (5.3.3 et 6.1)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déboisement de 1,5 ha
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engin de Travaux Publics (TP) et forestiers, camions
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engin de TP et forestiers, camions
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf Annexe supplémentaire - Notice d'informations complémentaires (6.2)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Vibration par le trafic des camions sur la route départementale 253.</p> <p>Cf Annexe supplémentaire - Notice d'informations complémentaires (6.2)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Notice d'informations complémentaires

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ainsi, selon le présent état des lieux, l'action de déboisement n'aura qu'un faible impact sur l'environnement. Toutefois, la présence du ruisseau temporaire « Sans nom » (pointillé bleu sur la carte IGN de Géoportail) au fond du talweg représente l'enjeu écologique le plus fort. Toutefois, la qualité de l'eau ne sera pas altérée puisque il n'y aura pas de dessouchage et que la strate herbacée sera conservée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe supplémentaire - Notice d'informations complémentaires

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Bardos**

le, **12/12/2019**

Signature

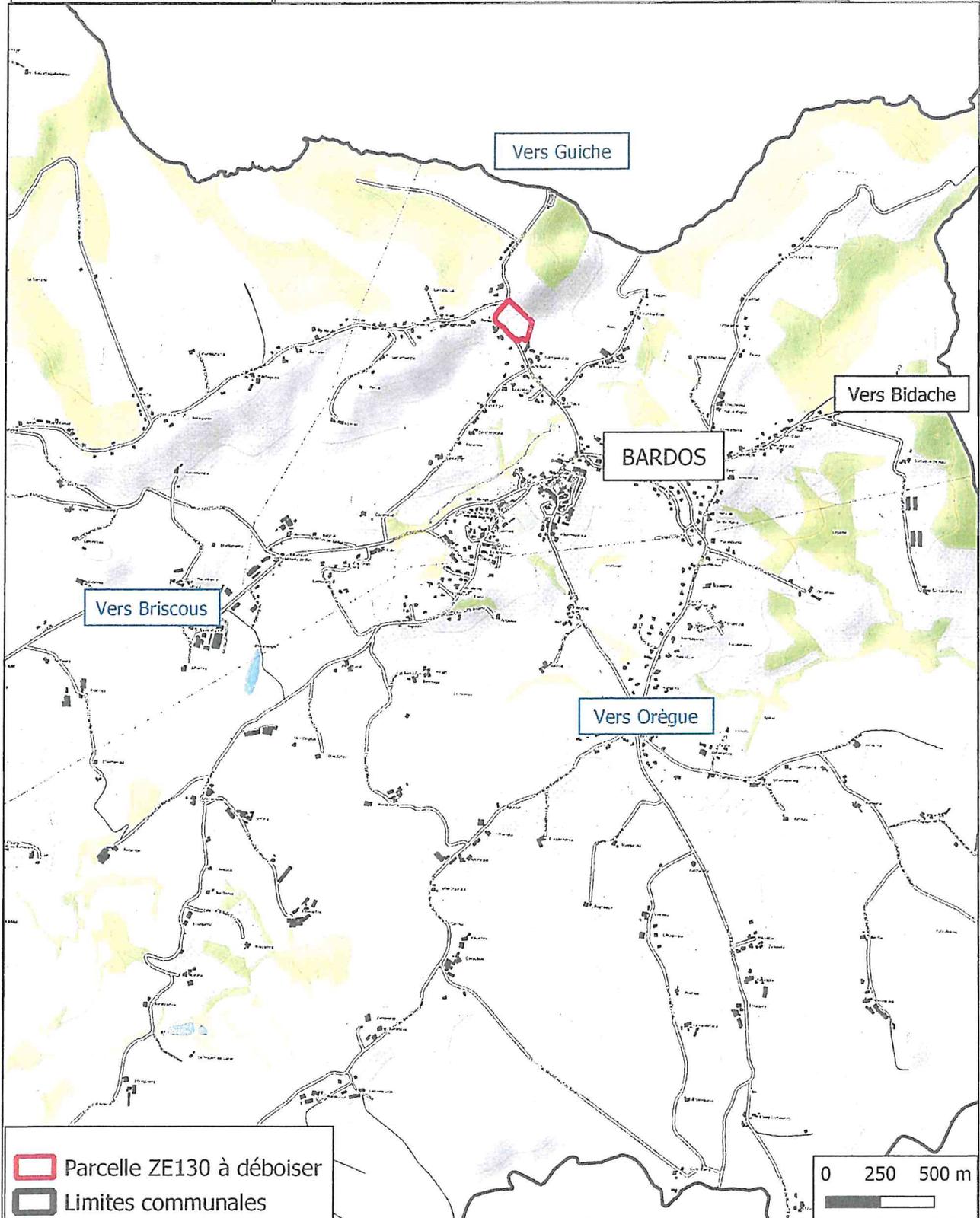
B.L.S. T.P. Terrassement - VRD
Assainissement - Voirie
Maison 'Mahastko Borda'
Z.A. Saint Martin - 64520 BARDOS
Tél. 05 59 57 81 88 - Fax : 06 25 48 22 69
email : blstn@orange.fr
SIRET : 490 832 497 00039 - APE 4312A



COMMUNE DE BARDOS
Déboisement de 1,5 ha sur la parcelle ZE130

Annexe 2 : Plan de situation
(Source : OpenTopoMap)

Echelle :
1/25 000

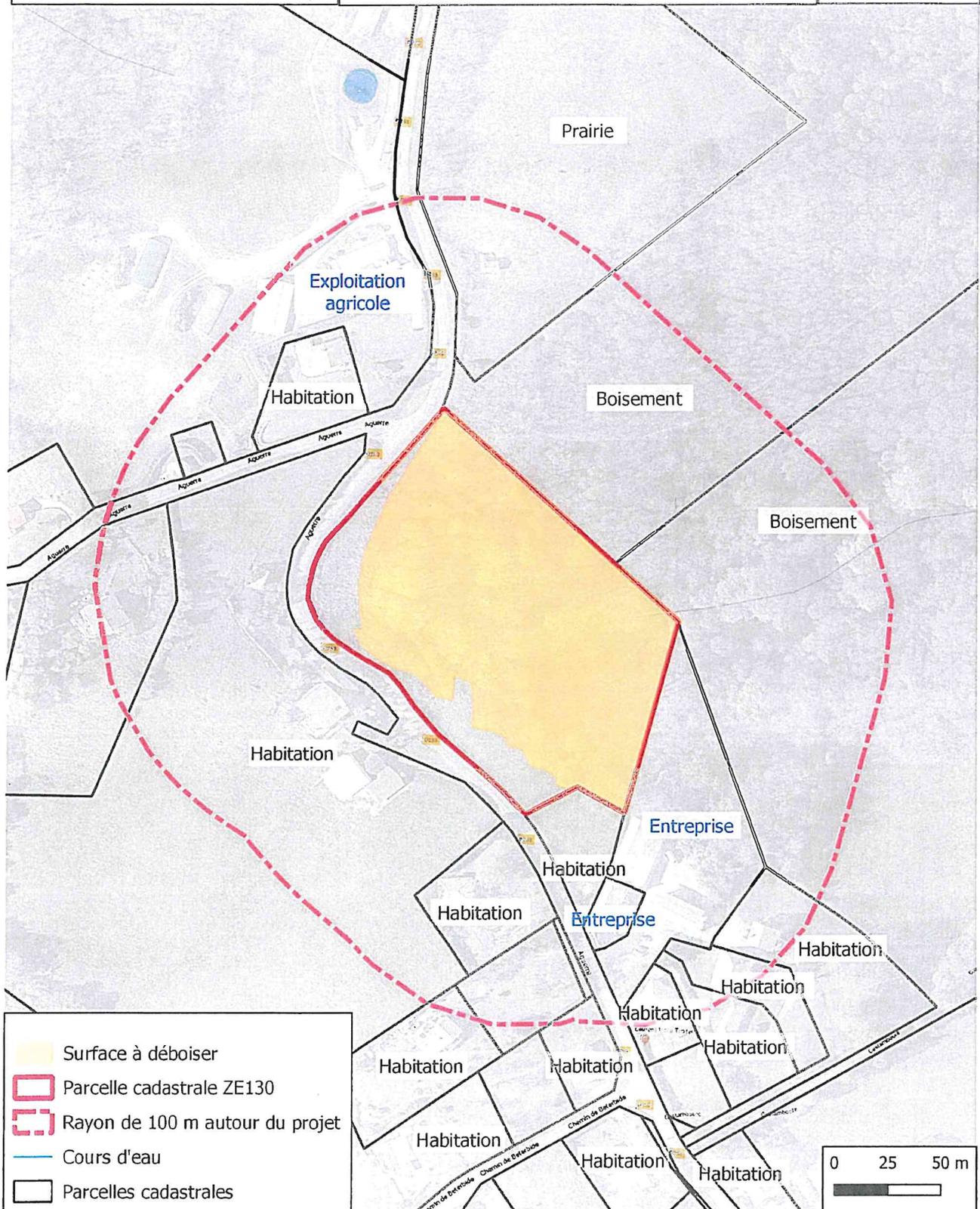


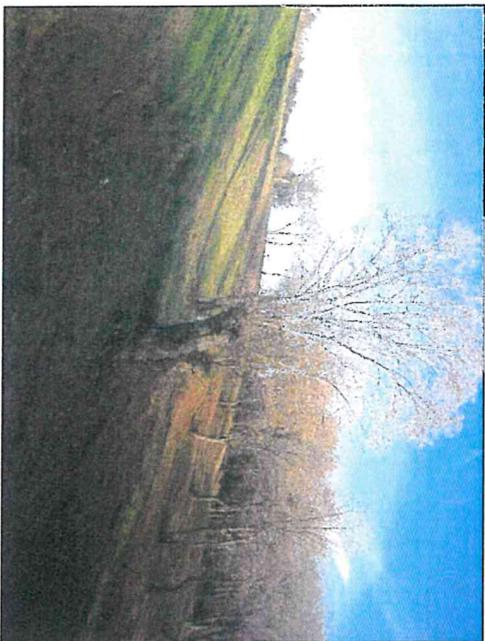


COMMUNE DE BARDOS
Projet de déboisement d'une surface de 1,5 ha

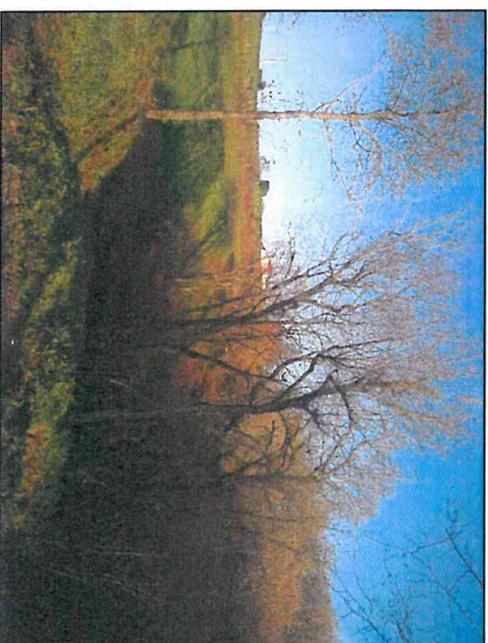
Annexe 5 : Plan des abords du projet
(Source : Google satellite)

Echelle :
1/2500

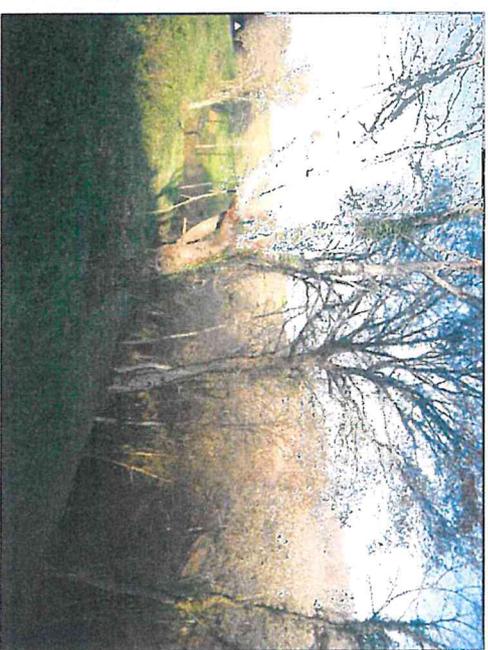




Photographie 1 : Vue du versant nord vers l'extrémité Nord Est de la parcelle ZE130



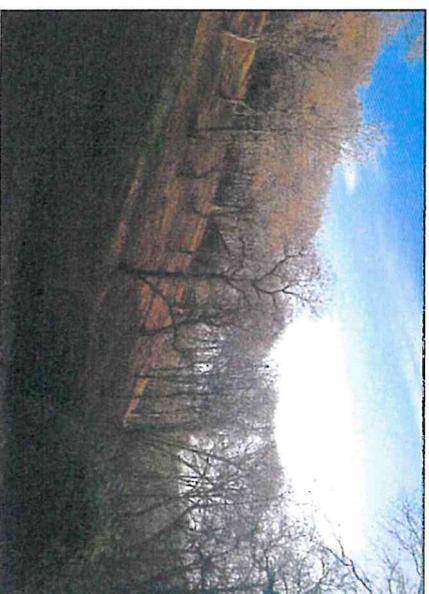
Photographie 2 : Vue du terrain au niveau du virage de la route D253



Photographie 3 : Vue du versant Nord depuis la route D253



Photographie 4 : Vue du versant Sud depuis le versant Nord du talweg



Photographie 5 : Vue du versant Nord de la parcelle ZE130



Photographie 6 : Embroussaillage au fond du talweg



SARL BLS TP
Mahastiko Borda
70, Allée de la Bardolle
64520 Bardos

ANNEXE SUPPLÉMENTAIRE

Notice d'informations complémentaires

Décembre 2020

AVANT-PROPOS

Cette notice d'information vient compléter certaines rubriques du présent formulaire de « Demande d'examen au cas par cas à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale » et suit le même plan.

TABLE DES MATIÈRES

2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE	1
3. PRÉSENTATION DES RUBRIQUES APPLICABLES	1
4. PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	2
4.6 Localisation du projet	2
4.6.2 Références cadastrales	2
5. SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE	6
5.1 Occupation et usage actuel des sols.....	6
5.2 Document d'urbanisme	6
5.3 Définition des enjeux environnementaux	6
5.3.1 Zones d'intérêts écologiques.....	6
5.3.2 Espaces naturels protégés	7
5.3.3 Continuités écologiques : les trames vertes et bleues	7
6. CARACTÉRISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ 10	
6.1 Environnement	10
6.1.1 Le sol	10
6.1.2 Hydrosphère	10
6.1.3 Atmosphère	12
6.1.4 Biosphère	12
6.2 Santé	12
6.2.1 Les nuisances	12
6.2.2 Le paysage.....	13

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Plan de cession.....	3
Figure 2 : Désignation des propriétés.....	4
Figure 3 : Extrait du plan cadastral	5
Figure 4 : Localisation des zones Natura 2000	7
Figure 5 : Extrait du SRADDET Nouvelle-Aquitaine.....	8
Figure 6 : Trame verte et bleue du Scot Agglomération de Bayonne et Sud des Landes	9
Figure 7 : Trame verte et bleue du PLU de la commune de Bardos en cours de révision.....	9
Figure 8 : Écoulement du ruisseau « Sans nom » au fond du talweg	10
Figure 9 : Lit mineur du ruisseau « Sans nom »	10
Figure 10 : Plan de masse de la parcelle ZE130.....	11
Figure 11 : Zoom sur le réseau pluvial de la parcelle ZE130.....	11
Figure 12 : Fossé creusé par le ruissellement de surface des précipitations du réseau pluvial.....	11
Figure 13 : Exemple d'un laveur décrotteur de camions et engins de TP	13

Tableaux

Tableau 1 : Renseignements administratifs et juridique de l'entreprise BLSTP.....	1
Tableau 2 : Rubriques applicables	1

2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La présente demande est sollicitée par l'entreprise BLSTP dont les renseignements administratifs et juridiques sont exposés dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Renseignements administratifs et juridiques de l'entreprise BLSTP

Raison sociale	BLS TP
Forme juridique	Société à Responsabilité limitée
Adresse du siège social :	Mahastiko borda, 70 Allée de la Bardolle, 64520 BARDOS
SIRET	490 882 487 00039
Code APE	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires (4312A)
Téléphone	05.59.57.81.88 06.25.48.22.69
Qualité du signataire de la demande	Lionel BEHOTEGUY Gérant de l'entreprise BLS TP
Dossier suivi par	Geneviève BEHOTEGUY Chargé de projet en environnement

3. PRÉSENTATION DES RUBRIQUES APPLICABLES

Les rubriques applicables à la présente demande sont regroupées dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Rubriques applicables

EXTRAIT DE L'ANNEXE À L'ARTICLE R.122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	
Catégorie de projet	Projet soumis à examen au cas par cas
Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains	
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

Le projet est donc soumis à la rubrique 47.a) selon l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

4. PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

4.6 Localisation du projet

4.6.2 Références cadastrales

La parcelle cadastrale ZE130 a fait l'office d'un plan de cession en 2019 (Figure 1, 2 et 3).

Direction générale des finances publiques
 Cellule d'assistance du SPDC
 Tél : 0 810 007 830
 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)
 du lundi au vendredi
 de 8h00 à 18h00
 Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfp.finances.gouv.fr



N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1
 conforme à la documentation cadastrale à la date du 10/10/2019
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : Cabinet Gilles DUFOURCQ EURL

SF1904828901

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 054				Commune : 094 BARDOS						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Service	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
ZE	0090			CASTAMBOURE	2ha03a60ca		094 0000942	ZE	D130	1ha68a65ca
							094 0000942	ZE	D131	0ha22a80ca
							094 0000942	ZE	D132	0ha11a06ca
							094 0000942	ZE	D133	0ha00a38ca
							094 0000942	ZE	D134	0ha00a50ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Decrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30
 Page 1 sur 1

MINISTÈRE DES FINANCES
 ET DES COMPTES PUBLICS

Figure 2 : Désignation des propriétés

Commune : BARDOIS (66)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : 02 Folio(s) : 000 25 01 Qualité du plan : Plan régulier avant 20/02/1990 Echelle d'origine : 1:5000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 07/10/2010 Support numérique :
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 0921 Document certifié et numéroté le 07/10/2010 A. P.T.C.D. de Bayonne Par Yves Bérengé Inspecteur des cadastres Signé	<p style="text-align: center;">SECTION (Art. 25 du décret n° 66-171 du 09 mars 1966)</p> <p>Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires, est le (1) :</p> <p>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au géomètre ; B - En conformité d'un planimètre : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou d'alignement, dont copie est jointe, dressé le _____ par _____ géomètre et _____</p> <p>Les propriétaires ont été avisés par correspondance des informations portées au plan de la commune 6602.</p> <p>A _____, le _____</p>	D'après le document d'arpentage dressé Par DUFURCO (2) RM. : A140010 Le 07/10/2010
BAYONNE 11 Rue Vauban BP 11 64100 BAYONNE CEDEX Téléphone : 05.59.44.88.55 Fax : 05.59.44.88.21 mail : bayonne@direction-finances-publiques.fr		

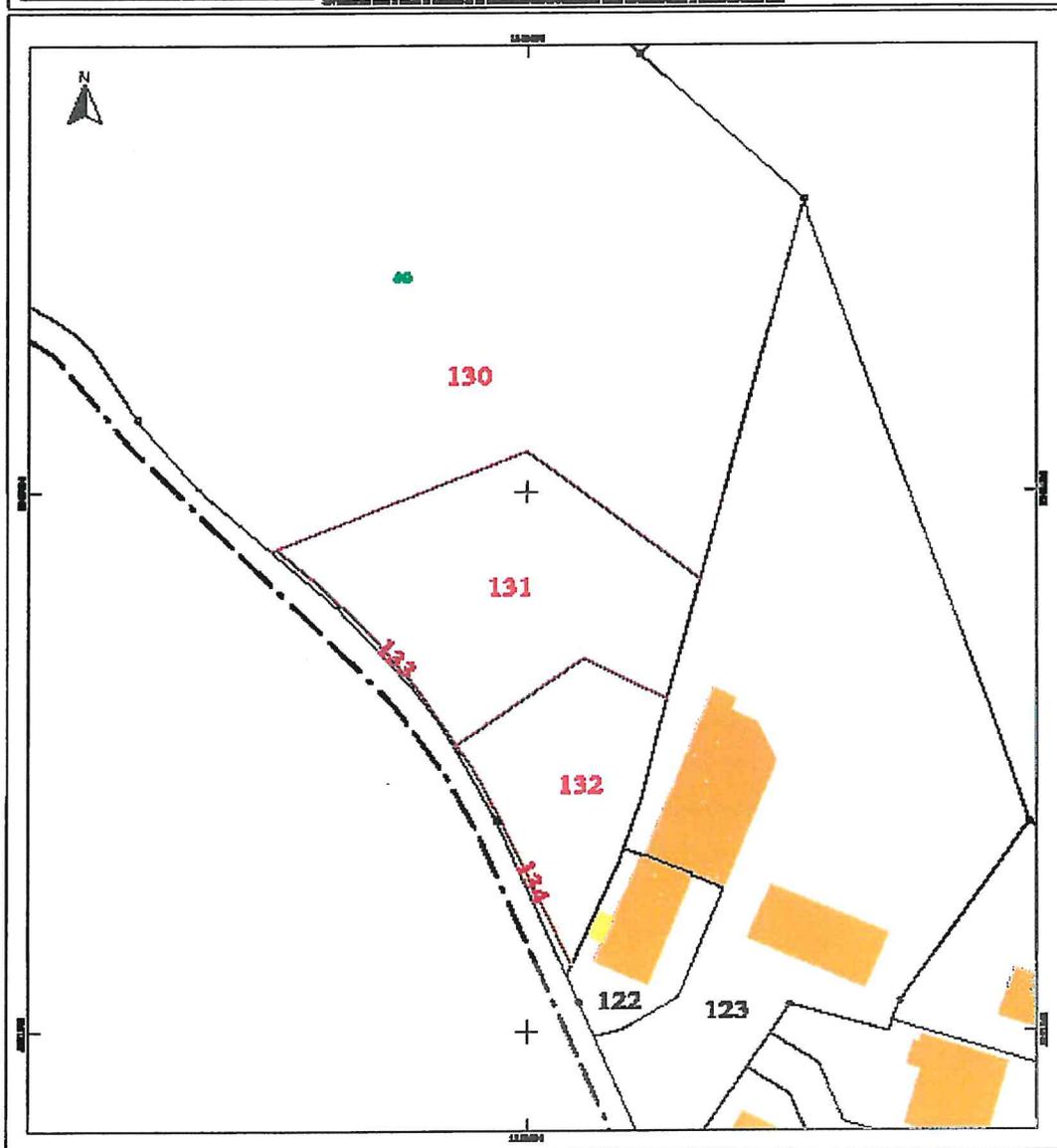


Figure 3 : Extrait du plan cadastral

5. SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE

5.1 Occupation et usage actuel des sols

La parcelle ZE130 est actuellement dépourvue de toute activité anthropique et clairsemée de différentes essences arborescentes (châtaigniers, chênes pédonculés, noisetiers, érables et platanes). Elle était autrefois utilisée en prairie par une exploitante agricole (ancienne propriétaire de la parcelle) de la commune de Bardos pour la pâture de son troupeau.

5.2 Document d'urbanisme

La commune de Bardos est membre de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB) qui compte au total 148 communes. La compétence en matière de règlement d'urbanisme est détenue par la CAPB.

Le nouveau PLU de la commune de Bardos est en cours de révision et la phase d'enquête publique s'est clôturée le 14 novembre 2019.

La présente demande s'effectue sur une parcelle actuellement zonée en agricole (A) selon le PLU toujours en vigueur. Cette parcelle sera en zone UYisdi lors de l'adoption du nouveau PLU courant le mois de février 2020.

5.3 Définition des enjeux environnementaux

5.3.1 Zones d'intérêts écologiques

La parcelle à déboiser **n'est pas concernée par une zone d'intérêt écologique** (Zone Natura 2000, ZNIEFF, ZICO) **ou par un espace naturel protégé** (parc naturel, zone humide, etc.).

Les zones Natura 2000 les plus proches de la parcelle ZE130 sont situées¹ (Figure 4) :

- à environ 1,2 km au Nord-Ouest : ZSC FR7200788 « La Joyeuse » (Directive Habitat Faune Flore)
- à environ 3 km au Nord-Ouest : ZPS FR7210077 « Barthes de l'Adour » (Directive Oiseaux)
- à environ 3 km au Nord-Est : ZSC FR7200789 « La Bidouze » (Directive Habitat Faune Flore)

¹ Les distances sont estimées à vol d'oiseau.

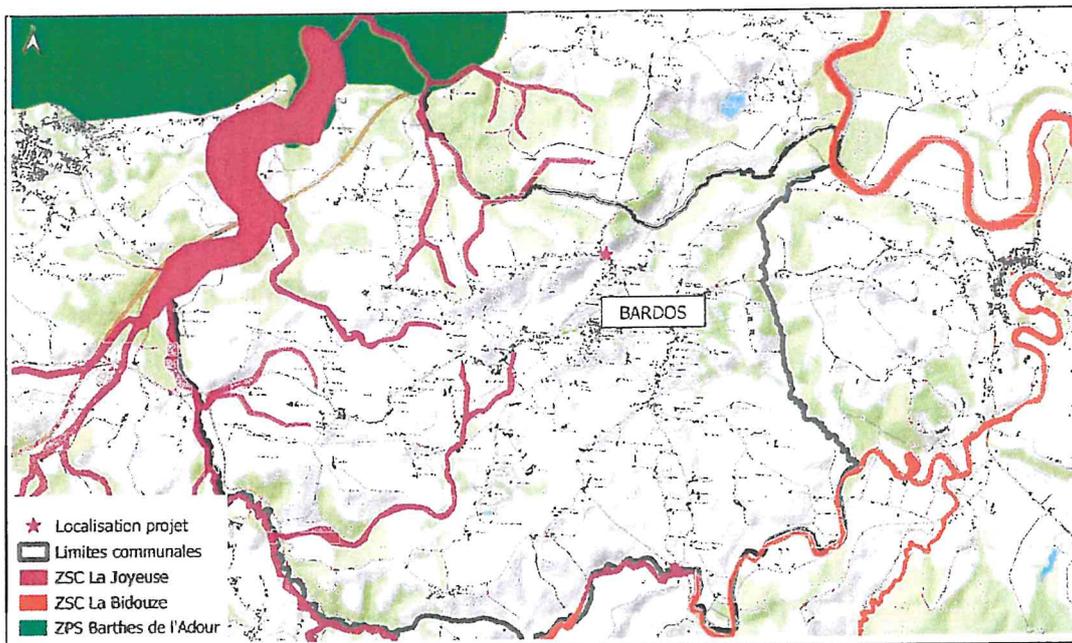


Figure 4 : Localisation des zones Natura 2000

Le déboisement de 1,5 ha sur la parcelle ZE130 n'entraînera pas d'impacts sur ces zones d'intérêts écologiques.

5.3.2 Espaces naturels protégés

Les ZNIEFF et les ZICO les plus proches de la parcelle ZE130 sont situées (Figure 5) :

- à environ 5,5 km au Nord-Ouest : ZNIEFF de type I 720030088 « Lit mineur et berges de l'Adour, des Gaves réunis et du Luy » ;
- à environ 3,3 km au Nord-Est ZNIEFF de type II 720012971 « Réseau hydrographique de la Bidouze et annexes hydrauliques » ;
- à environ 2 km à l'Ouest : ZNIEFF de type II 720010810 « Réseau hydrographique et vallée de la Joyeuse » ;
- à environ 3 km au Nord-Ouest : ZNIEFF de type II 720007925 « Les Barthes de la rive gauche de l'Adour » ;
- à environ 3 km au Nord-Ouest : ZICO AN04 « Barthes de l'Adour » ;
- à environ 5,5 km au Sud-Est : ZNIEFF de type II 720009382 « Bois de Mixe ».

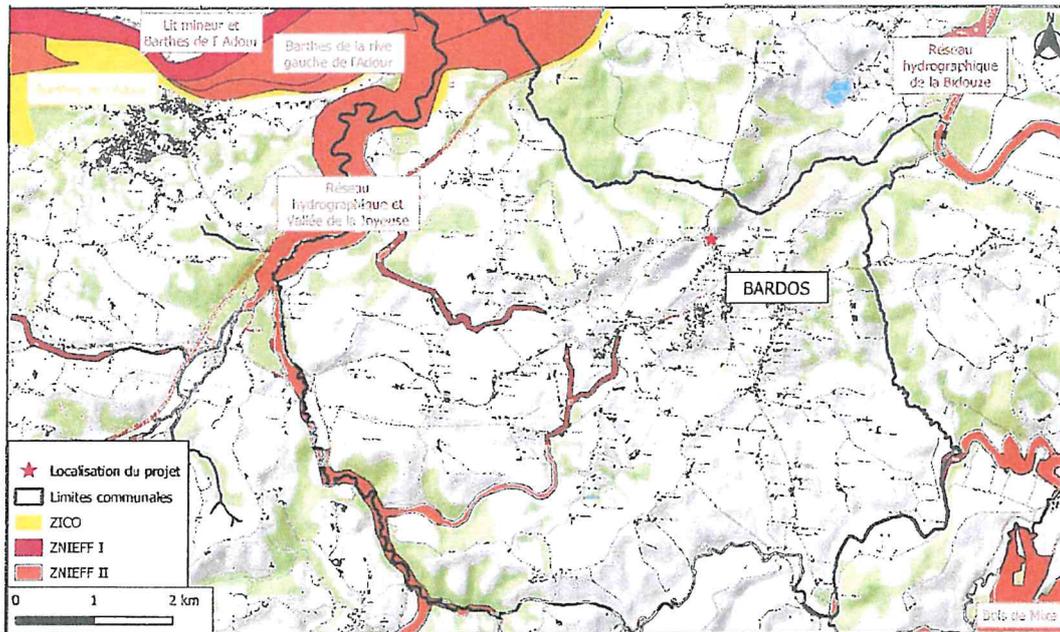


Figure 5 : Localisation des ZICO, ZNIEFF I et ZNIEFF II

Le déboisement de 1,5 ha sur la parcelle ZE130 n'entraînera pas d'impacts sur ces espaces naturels protégés.

5.3.3 Continuités écologiques : les trames vertes et bleues

Le SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) vise à réduire les déséquilibres et à offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie à ses territoires. Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine n'est pas encore en vigueur (approbation courant le premier trimestre 2020) mais les enjeux régionaux identifiés seront malgré tout pris en compte à l'échelle du projet (déboisement) à savoir, les enjeux de continuités écologiques. La zone à défricher est concernée par le réservoir de biodiversité « Milieux bocagers » du SRADDET Nouvelle-Aquitaine (Figure 6).

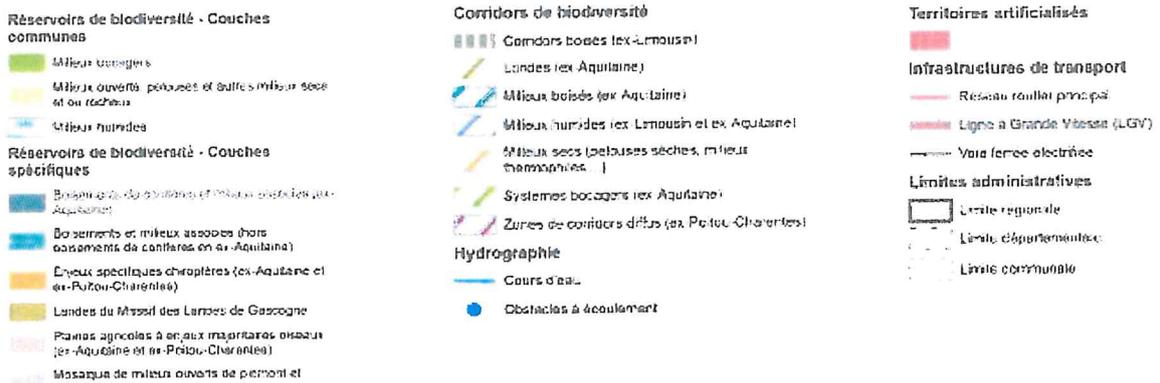
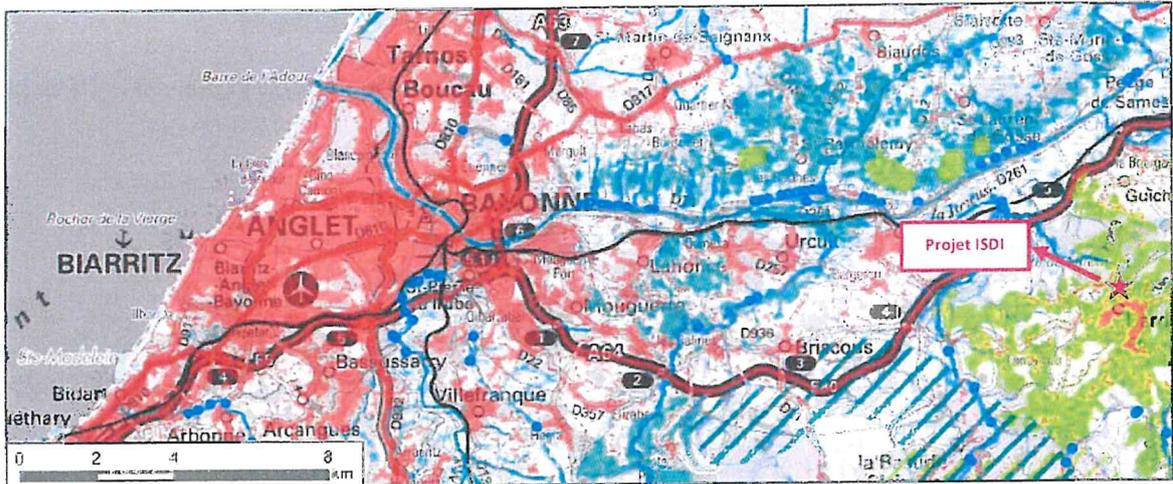


Figure 6 : Extrait du SRADDET Nouvelle-Aquitaine

La trame verte et bleue du SCOT Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. La parcelle à déboiser ne se situe pas dans une composante de la trame verte et bleue du Scot (Figure 7).

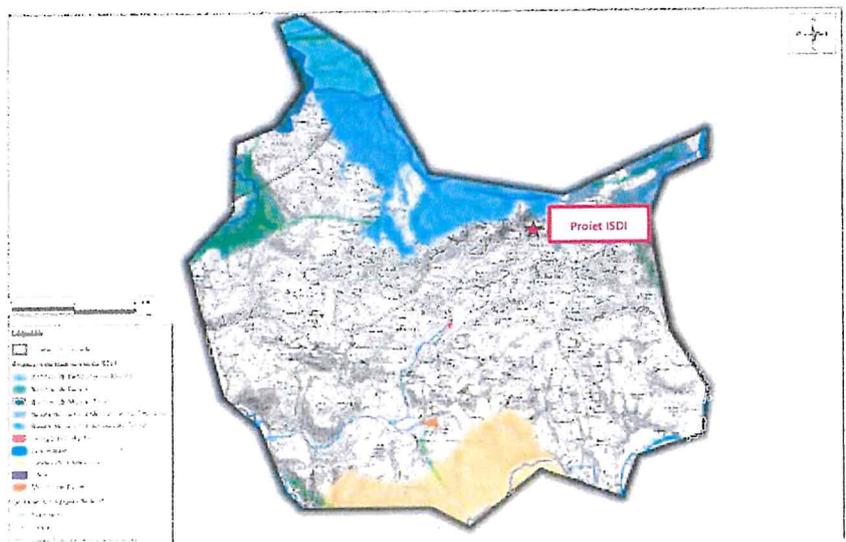


Figure 7 : Trame verte et bleue du Scot Agglomération de Bayonne et Sud des Landes

La trame verte et bleue du PLU de la commune de Bardos en cours de révision

Le site à déboiser n'est pas localisé dans une composante de la trame verte et bleue identifiée par le PLU (Figure 8).

Toutefois, les parcelles limitrophes sont identifiées comme réservoirs de biodiversité « Milieux aquatiques et humides » au nord-ouest et « Milieux bocagers du Pays Basque » au sud-est.

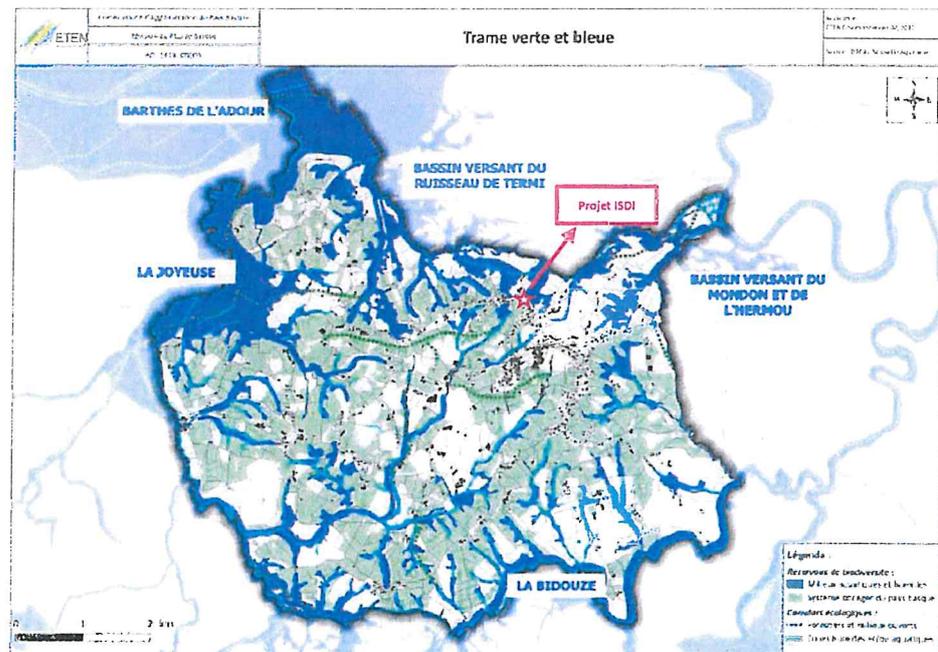


Figure 8 : Trames verte et bleue du PLU de la commune de Bardos en révision

6. CARACTÉRISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

6.1 Environnement

6.1.1 Le sol

Tout terrain déboisé s'expose à un plus grand facteur d'érosion. Ce facteur d'érosion sera cependant très faible étant donné que seuls les arbres seront coupés. La strate herbacée sera conservée ainsi que les souches.

Le sol subira une compaction sous le poids des camions et autres engins nécessaires à l'opération de déboisement. Afin de limiter la compaction du sol, le déboisement sera réalisé sur un sol sec (plus apte à supporter des charges qu'un sol humide) et par conditions météorologiques favorables (temps calme).

6.1.2 Hydrosphère

Le fond du talweg est occupé par un petit ruisseau temporaire « Sans nom » (Figure 9 et 10) car les jours de pluie les écoulements de surface, des terrains voisins et de la route départementale 253 (Figure 11, 12 et 13), sont logiquement canalisés vers le fond.



Figure 9 : Écoulement du ruisseau « Sans nom » au fond du talweg



Figure 10 : Lit mineur du ruisseau « Sans nom »

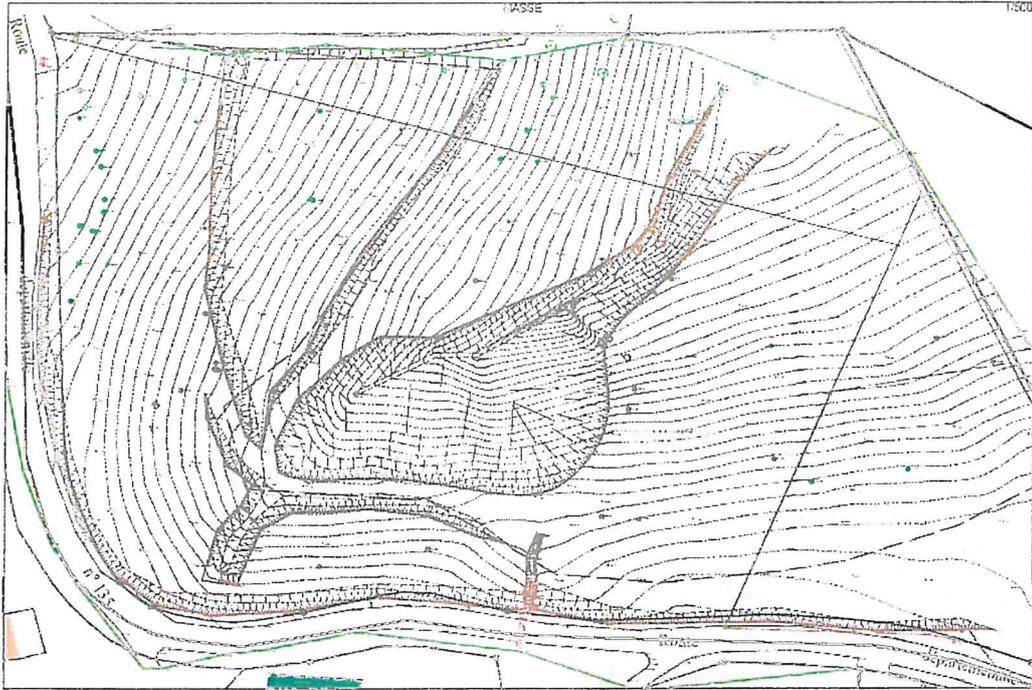


Figure 11 : Plan de masse de la parcelle ZE130

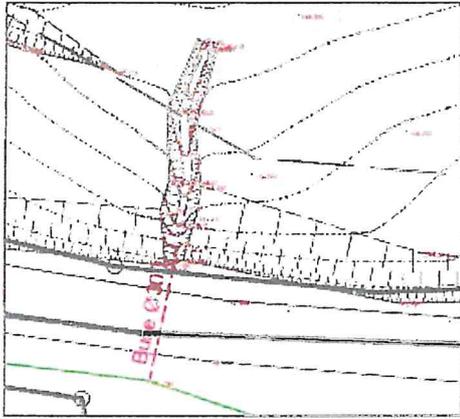


Figure 12 : Zoom sur le réseau pluvial de la parcelle ZE130



Figure 13 : Fossé creusé par les écoulements de surface provenant du pluvial

Le ruisseau « Sans nom » présent en contre bas du talweg ne subira pas d'impacts majeurs à cause du déboisement. Le phénomène de lessivage sera très faible puisque la strate herbacée sera maintenue ainsi que les souches. Les eaux de ruissellement ne seront pas plus chargées en matières en suspension (MES). La qualité du ruisseau sera donc conservée. Les travaux de déboisement se réaliseront lors de temps calme et sec (conditions météorologiques favorables).

De plus, l'utilisation de matériel de chantier entraîne la présence inévitable d'hydrocarbures pouvant être source de pollution lors de l'activité. Une attention particulière sera donc portée sur le bon état de fonctionnement et d'entretien des engins notamment au niveau des réservoirs d'huile et d'hydrocarbure. Aucun engin de chantier ou camion ne restera stationné sur le site en dehors des périodes d'activité évitant ainsi toute pollution indésirable sur le milieu environnant (fuites d'hydrocarbure, huiles). Tous les engins et camions seront stationnés chaque soir dans les locaux de l'entreprise BLS TP qui se situe à 2,5 km du site de l'ISDI via la route départementale D253 et D936.

6.1.3 Atmosphère

Le déboisement conduira à une libération locale de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère qui viendra s'ajouter à celui déjà présent. En effet, les espaces forestiers (puits de carbone) sont convertis en source de carbone lorsqu'ils sont déboisés. Le CO₂, gaz à effet de serre, sera donc intégré dans la boucle du réchauffement climatique.

La demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle ZE130 fera l'objet d'un reboisement à la fin d'exploitation de l'ISDI conformément à l'article L341-6 du Code forestier. La superficie à reboiser (détermination du coefficient multiplicateur) sera évaluée par les services compétents de l'État en fonction du rôle écologique, économique et social de l'espace boisé dont il est question.

6.1.4 Biosphère

Le déboisement projeté sur la parcelle ZE130 entraînera une destruction d'habitat (abattage d'arbres) et une perte de biodiversité si les espèces qui peuplent le milieu ne peuvent pas se déplacer. Si les espèces sont capables de mobilité, elles pourront migrer vers un nouvel habitat plus favorable. Les parcelles cadastrales limitrophes ZE02 et ZE97 à l'est peuvent représenter un habitat potentiellement favorable puisqu'elles ressemblent au même type d'habitat boisé que la parcelle ZE130 (continuité dans le système bocager). Afin de minimiser l'impact du déboisement, la parcelle sera déboisée en dehors des périodes de reproduction de la faune (mars à juillet). À la fin du projet, la parcelle sera reboisée avec les mêmes essences qui étaient présentes initialement. Le milieu pourra ainsi être recolonisé par la faune.

La faune aquatique ne subira pas de préjudices à cause du déboisement de la parcelle ZE130.

6.2 Santé

6.2.1 Les nuisances

Le déboisement de la parcelle représentera une source de pollution provenant des engins de TP, de transport et forestiers. Cette pollution peut être considérée comme non négligeable momentanément. Elle sera donc évoquée de façon simple et générale :

- Les nuisances sonores proviendront du trafic et de l'utilisation des engins nécessaire à l'opération de déboisement (machine de terrassement, tracteurs, gyrobroyeurs, broyeurs forestiers,

camions, etc.) mais seront tolérables puisque le déboisement se fera sur la plage horaire suivante : du lundi au samedi de 7 h à 19 h ;

- Les poussières, soulevées par ces engins lors du déboisement, peuvent former un nuage plus ou moins dense en altitude. Selon les conditions météorologiques (facteur aérologique), ce nuage peut être charrié sur de plus ou moins longues distances. Les travaux de déboisement seront donc réalisés par conditions anticycloniques.

- Le déboisement n'entraînera pas de nuisances olfactives.

6.2.2 Le paysage

La présence des engins forestiers pour l'abattage d'arbres et des camions pour le transport des grumes va modifier la perception paysagère des habitants locaux et des automobilistes empruntant la route départementale 253.

Toutefois, lorsque l'ISDI aura atteint sa capacité maximale de stockage (arrêt définitif d'exploitation), la parcelle ZE130 se verra réhabilitée à l'image immédiate de son environnement proche et de son aspect préexploitation (apport de terre végétale, plantation d'essences arborescentes, revégétalisation). Ainsi, sur le long terme, le paysage retrouvera au maximum son état initial.

Par ailleurs, l'entreprise BLSTP installera sur le site de l'ISDI dès la phase de déboisement, et ce jusqu'à la fin son exploitation, un laveur-décrotteur de camions et matériels TP afin de ne pas engendrer de gênes et de salissures sur la voie publique (Figure 14).



Figure 14 : Exemple d'un laveur décrotteur de camions et engins de TP



COMMUNE DE BARDOS
Projet de déboisement d'une surface de 1,5 ha

Annexe 4 : Plan du projet
(Source : Google satellite)

Echelle :
1/2500

